

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 30

23 janvier 2007

SOMMAIRE

| | | | |
|---|------|--|------|
| Acuazahara (Luxembourg) S.A. | 1399 | Club House Kirchberg S.A. | 1415 |
| Aelf Korbach, S.à r.l. | 1394 | Cresco Capital Weisseritz Park S.à r.l. .. | 1407 |
| Anglo American Investments (Ireland) .. | 1424 | Crismar Investissements S.A. | 1398 |
| Anglo American Investments (Ireland) 2 | 1426 | Croswell Real Estate S.à r.l. | 1398 |
| Anglo American Investments (Ireland) 2 S.A. | 1426 | Davi S.A. | 1399 |
| Anglo American Investments (Ireland) S.A. | 1424 | DEGI Kirchberg S.A. | 1415 |
| Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l. | 1428 | EAVF, S.à r.l. | 1428 |
| Bahnhof Holdings A.G. | 1395 | HEPP III Luxembourg MBP S.à r.l. | 1395 |
| Ballymore Projects, S.à r.l. | 1398 | Hightly Corporation S.A. | 1437 |
| Ban S.A. | 1415 | Home Life Immobilière S.A. | 1424 |
| Bollig Voyages S.A. | 1422 | LFS Corporate Finance S.A. | 1427 |
| Brandenburg Properties 1 S.à r.l. | 1394 | Riesling Management S.A. | 1399 |
| Burotrend S.A. | 1422 | Société Financière Saka Holding S.A. | 1407 |
| Charles Square Finance Company, S.à r.l. | 1436 | UEB Alternative Fund 2 | 1423 |
| | | Voyages Pelican - SLT S.A. | 1439 |

Aelf Korbach, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 118.357.

—
Extraits des résolutions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 octobre 2006

L'assemblée a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Enzo Guastaferrri, résidant professionnellement au: 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. David Duffield et M. Enzo Guastaferrri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007000239/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07498. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Brandenburg Properties 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.887.

—
Extrait des décisions de l'associé unique datées du 20 novembre 2006

L'associé unique:

- BRANDENBURG PROPERTIES, S.à r.l. 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
a décidé:

- de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 20 novembre 2006;

- d'accepter la démission de Monsieur Xavier Pauwels et de Monsieur Gérard Becquer, de leurs fonctions de Gérant B, avec effet au 20 novembre 2006;

- de nommer Monsieur Christophe Fasbender, né le 6 décembre 1977, à Arlon, Belgique, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, aux fonctions de Gérant B de la Société, avec effet au 20 novembre 2006, pour une durée illimitée.

- de nommer Monsieur Benoît Nasr, né le 26 mai 1975, à Charleroi, Belgique, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, aux fonctions de Gérant B de la Société, avec effet au 20 novembre 2006, pour une durée illimitée.

Le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Michael Van Messel, Gérant A

- Madame Helen Foster Green, Gérant A

- Monsieur Christophe Fasbender, Gérant B

- Monsieur Benoît Nasr, Gérant B

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature collective d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour BRANDENBURG PROPERTIES 1, S.à r.l.

C. Fasbender

Gérant B

Référence de publication: 2007001126/29/34.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08046. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Bahnhof Holdings A.G., Société Anonyme.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 36.278.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007000240/317/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07450. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

HEPP III Luxembourg MBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.853.

In the year two thousand and six, on the fourth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

HEPP III LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 108.984,

here represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of HEPP III LUXEMBOURG MBP, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg and which registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on September 8, 2006, publication of which in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create three different classes of shares, which shall respectively have the denomination of class A shares, class B shares and class C shares (the «Classes», and particularly a «Class»). The issued and outstanding one thousand (1,000) shares of the company shall qualify as follow:

- Four hundred ninety-nine (499) shares shall qualify as Class A Shares
- Five hundred (500) shares shall qualify as Class B Shares
- One (1) share shall qualify as Class C Share

Second resolution

As a consequence of the creation of classes of shares decided in the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the article of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) represented by four hundred ninety-nine (499) class A shares (the «Class A Shares»), and five hundred (500) class B shares (the «Class B Shares»), and one (1) class C share (the «Class C Share»), with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Each Class A Share, Class B Share and, Class C Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meeting of shareholders.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to modify the rules of the management of the Company which shall henceforth be managed by a board of managers composed of four (4) managers with two (2) A managers (the «A Managers», and individually, an «A Manager») and two (2) B managers (the «B Managers» and individually, a «B Manager») which shall be elected from the lists of persons presented respectively by the shareholders holding Class A Shares and the shareholders holding Class B Shares.

The Sole Shareholder resolves further that the Company shall be validly bound by the joint signature of at least one A Manager and one B Manager.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 13 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

« **Art. 13.** The Company is managed by a board of managers (the «Board of Managers»), comprised of four (4) managers who need not be shareholders. The general meeting of shareholders of the Company shall designate two (2) managers as «A Managers» which shall be elected from a list of managers presented by the shareholders holding Class A Shares and two (2) managers as «B Managers» which shall be elected from a list of managers presented by the shareholders holding Class B Shares.

The chairman of the Board shall be elected among the A Managers. For the avoidance of doubt, the chairman of the Board will not have a casting vote

The meetings of the Board of Managers shall be validly held only if at least one A Manager and one B Manager are present or represented at such meetings.

Each Manager shall have one vote.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting with in all cases the positive vote of at least one A Manager and one B Manager. Written circular resolutions are possible if all managers agree to a circular vote.

In dealing with third parties, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. All power not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one A Manager and one B Manager.

The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one several ad hoc agents. The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration and the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Each Shareholder may request to recall a A Manager or a B Manager for wilful misconduct, bad faith, fraud or a material breach of the present articles of incorporation of the Company or any other agreement which might exist between the shareholders which results in a material adverse effect on the Company. In any other case, a A Manager or a B Manager may only be removed from the board of managers upon a request or subject to the prior written consent of respectively the shareholders holding Class A Shares or shareholders holding Class B Shares. In any case, should a A Manager or a B Manager be removed, the replacing manager shall be appointed by the general meeting of shareholders from the list of persons proposed by shareholders holding Class A Shares or the by shareholders holding Class B Shares, as the case may be.»

The rest of the text of the articles of incorporation of the Company remains unchanged.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by its name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

HEPP III LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.984,

ici représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de HEPP III LUXEMBOURG MBP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg et dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 septembre, 2006 dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer trois différentes classes de parts sociales, lesquelles seront respectivement dénommées parts sociales de Classe A, parts sociales de Classe B et parts sociales de Classe C (les «Classes», et en particulier une «Classe»).

Les mille (1.000) parts sociales émises et existantes seront par conséquent qualifiées comme suit:

- Quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales seront qualifiées de Parts Sociales de Classe A
- Cinq cent (500) parts sociales seront qualifiées de Parts Sociales de Classe B
- Une (1) part social sera qualifiée de Part Sociale de Classe C

Deuxième résolution

En conséquence de la création de classes de parts sociales décidée dans la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art.6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Class A»), de cinq cent (500) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), et d'une (1) part sociale de classe C (la «Part Sociale de Classe C») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Chaque Part Sociale de Classe A, Part Sociale de Classe B et Part Sociale de Classe C donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les règles de gérance de la Société qui sera désormais gérée par un conseil de gérance composé de quatre (4) gérants comprenant deux (2) gérants A (les «Gérants A», et individuellement, un «Gérant A») et deux (2) gérants B (les «Gérants B», et individuellement, un «Gérant B») qui seront nommés d'après une liste de personnes présentée respectivement par les associés détenant des Parts Sociales de Class A et les associés détenant des Parts Sociales de Classe B.

L'associé Unique décide que la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'au minimum un Gérant A et d'un Gérant B.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé de quatre (4) gérants qui ne sont pas nécessairement des associés. L'assemblée générale des associés devra désigner deux (2) gérants en qualité de «Gérants A» qui devront être élus d'après une liste de candidats présentée par des associés détenant des Parts Sociales de Classe A et deux (2) gérants en qualité de «Gérants B», qui devront être élus d'après une liste de candidats présentée par des associés détenant des Parts Sociales de Classe B.

Le président du Conseil de Gérance sera nommé parmi les Gérants A. Afin d'éviter tout doute le président du Conseil de Gérance n'aura pas de voix prépondérante.

Les réunions du Conseil de Gérance ne seront valablement tenues que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés à de telles réunions.

Chaque gérant dispose d'une voix.

Les décisions doivent être prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion et dans tous les cas avec le vote positif d'au moins un Gérant A et un Gérant B.

Des résolutions circulaires écrites sont possibles si tous les gérants décident d'un vote circulaire.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Tous les pouvoirs non expressément réservés, à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Le Conseil de Gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Chaque associé peut requérir la démission d'un Gérant A ou d'un Gérant B pour mauvaise conduite volontaire, mauvaise foi, fraude ou violation substantielle des présents statuts de la Société ou de toute autre convention qui existerait entre les associés et qui aurait des conséquences graves sur la Société. Dans tout autre cas, un Gérant A ou un Gérant B ne pourra être révoqué du Conseil de Gérance uniquement sur requête ou sous réserve du consentement préalable des associés détenant respectivement des Parts Sociales de Classe A ou des Parts Sociales de Classe B. Dans tous les cas, si un Gérant A ou un Gérant B est révoqué, le gérant qui le remplacera sera désigné par l'assemblée générale des associés sur la liste des personnes proposées par les associés détenant des Parts Sociales de Classe A ou des associés détenant des Parts Sociales de Classe B, selon les cas.»

Les autres articles des statuts de la Société demeurent inchangés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martougin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 octobre 2006, vol. 438, fol. 46, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 octobre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007000419/242/148.

(060131718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Ballymore Projects, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.143.

—
Extraits des résolutions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2006

L'assemblée a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Enzo Guastaferrri, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de la catégorie «B»;

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de la catégorie «B».

et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel et M. Francois Bourgon.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Ajay Laxman (catégorie «A»), M. Brian Fagan (catégorie «A»), M. Enzo Guastaferrri (catégorie «B»), M. Pascal Leclerc (catégorie «B») et M. Christophe Cahuzac (catégorie «B»).

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007000241/1649/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07503. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Crismar Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.622.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007000242/535/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06559. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Croswell Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 86.582.

—
EXTRAIT

- Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty ont démissionné, avec effet au 20 décembre 2006, de leur fonction de gérants de la société CROSWELL REAL ESTATE, S.à r.l., 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 86582.

- Le siège social de la société CROSWELL REAL ESTATE, S.à r.l., 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 86.582 a été dénoncé avec effet au 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour extrait conforme
INTERCONSULT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007000578/536/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06698. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Davi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 88.280.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007000243/535/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08101. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Acuazahara (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 52.142.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A

Signature

Référence de publication: 2007000245/657/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW07867. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Riesling Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 121.931.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-third of November.

Before Us Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Remich.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the British Virgin Islands under the denomination of RIESLING MANAGEMENT Ltd, and having its registered office in Tortola, incorporated under the laws of the British Virgin Islands by Memorandum and the Articles of Association dated January 31, 2001, registered under number IBC 430001.

The meeting begins at 10:30 a.m., Mr. Claude Geiben, attorney at law, with professional address at L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Manu Lentz, attorney at law, with professional address at L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

The meeting elects as scrutineer Mr. José Dos Reis Santos, private employee, and Mrs. Bella Simoes, private employee, both residing at L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the steering board that the thousand (1.000) shares with a par value of 1.- USD (one US dollar) each, representing the total issued capital of the Company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda,

hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholders of the shareholders represented and the members of the steering board, shall remain attached to the present deed, together with the proxy to be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1.- Transfer of the Company's registered office to Luxembourg, and change of the nationality of the Company, at the present time of British Virgin Islands nationality, to a company of Luxembourg nationality, without prior dissolution of the company;

2.- Approval of the balance sheet and opening patrimonial statement of the Company henceforth of Luxembourg nationality, all the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, remaining, without limitation, in their entirety in the ownership of the Luxembourg company which will continue to own all the assets and will continue to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of British Virgin Islands nationality;

3.- Fixation of the par value of the shares issued and to be issued by the Company in the share capital at two US dollars (2.- USD) each and exchange of any outstanding shares for new shares in a ratio of one (1) new share for two (2) old shares; cancellation of any old shares;

4.- Increase of the capital to one hundred thousand US dollars (100,000.- USD) by contribution in cash;

5.- Total restating of the Articles of Association of the Company for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of RIESLING MANAGEMENT S.A. and under the form of a «société anonyme»;

6.- Confirmation of the establishment of the registered office at L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

7.- Appointment of the members of the Board of Directors;

8.- Appointment of a Statutory Auditor;

9.- Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting decides the transfer of the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and the change of the nationality of the Company, at the present time of British Virgin Islands nationality, to a company of Luxembourg nationality, without prior dissolution of the company.

Second resolution

The General Meeting approves the opening patrimonial statement of the Company henceforth of Luxembourg nationality, November 15, 2006, and states that all the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Luxembourg Company which continues to own all the assets and continues to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of British Virgin Islands nationality.

Said financial statements, after signature *ne varietur* by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The General Meeting resolves to change the par value of any shares issued and to be issued in the share capital and to fix the par value of the shares issued and to be issued by the Company in the share capital at 2.- US dollars (two US dollars) each with immediate effect. Considering the foregoing, the General Meeting resolves to cancel any outstanding shares in order that they be null and void, and to exchange with immediate effect any outstanding shares for new shares in a ratio of one (1) new share for two (2) old shares. The General Meeting resolves that the capital shall henceforth be represented by 500 (five hundred) shares of a par value of 2.- USD (two US dollars) each.

Fourth resolution

The General Meeting resolves to increase the capital of the Company from its current amount of 1,000.- USD (one thousand US dollars) to the amount of 100,000.- USD (one hundred thousand US dollars) by the issue of 49.500 (forty-nine thousand five hundred) new ordinary shares of a par value of 2.- USD (two US-dollars) each. The same capital increase shall be paid in by cash.

At the same moment intervenes Mr. Claude Geiben, attorney at law, with professional address in L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, who declares to sign up and subscribe the 49.500 (forty-nine thousand five hundred) newly issued shares in the aforementioned capital increase of the Company of a par value of 2.- USD (two US dollars) each.

All existing shareholders that are not participating to the capital increase have duly waived the exercise of any preferential subscription rights in relation to the same issue.

The undersigned notary acknowledges have verified the completion of the conditions set forth under articles 26 and 32-1 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, and acknowledges that the above said contribution

in cash has been blocked on a bank account of the Company for the purpose of this capital increase, as this has been evidenced to the notary by a certificate issued by a recognised bank of Luxembourg.

Fifth resolution

The General Meeting resolves to adopt for the Company the form of a joint stock company («société anonyme»), as provided for under the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, under the name of RIESLING MANAGEMENT S.A. and to adopt new Articles of Association of the Company, which after total restating, in order to conform them to the Luxembourg law, will henceforth have the following wording:

« **Art. 1.** Between any holder of shares there exists a joint stock company («société anonyme») under the name of RIESLING MANAGEMENT S.A.

Art. 2. The Company shall exist for an unlimited duration.

Art. 3. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred upon decision of the board of managers into any other location of the Municipality of Luxembourg-city, and into any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad by decision of the board of managers. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

In any other circumstances, the transfer abroad of the registered offices of the Company and the change of its nationality can only be decided unanimously by all associates and bond owners.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of association.

Art. 4. The corporate object is to hold ownership or legal title to real estate, of any kind whatsoever and under any form whatsoever, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as well as to invest into real estate companies and real estate development enterprises of any kind.

The corporate object is further to take participations, in any form and of any kind whatsoever, in Luxembourg or foreign commercial, industrial, financial enterprises and others, to acquire any securities and rights by means of participation, contribution, underwriting, firm taking, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner and further to acquire patents and trademarks and grant, licences, to manage and implement the same. It may borrow, even by means of bond issues or otherwise undergo indebtedness for the purpose of financing its business activity. It may also support and grant any financial assistance, loans, advances or guarantees for the benefit of enterprises in which it holds an interest.

The Company may even invest into any real estate related securities, or directly invest into any form of real estate, as it may perform any kind of services directly or indirectly related to the same investments.

The Company may perform any other kind of commercial, industrial or business in the field of real estate that may be necessary, or simply useful, to the accomplishment of its corporate object.

Art. 5. The corporate capital is set at one hundred thousand US dollars (100,000.- USD), divided into fifty thousand (50.000) shares, with a par value of 2.- USD (two US dollars) each.

The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders, save where the Law prescribes the registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law on commercial companies.

Art. 6. The Company shall be managed by a Board of Directors composed by a number of Directors to be fixed by the shareholders. The minimum number of Directors shall be three and the maximum seven.

The members of the Board of Directors shall appoint a president and a vice-president among themselves.

In case of decease, and cases of insanity or impeachment of any of the Directors, the Company will continue and be managed by the other Directors, in conformity of the provisions of the present Articles of association until the next meeting of the shareholders that shall proceed towards the nomination of a new Director. In such case the nomination of a new Director shall be resolved upon proposal of the majority of the remaining Directors.

Art. 7. The members of the Board of Directors shall be vested with all powers to manage the Company and all duties that are not expressly attributed to the General Meeting of shareholders by the applicable laws or the present Articles of Association will fall within the competency of the Board of Directors.

Among others, the Board of Directors may compromise, transact, consent into waivers of claims and grant releases with or without payment.

The Company is bound towards third parties by the joint signature of two Directors or by the individual signature of any person so delegated by the Board of Directors.

Art. 8. All actions in court, whether the Company is plaintiff or defendant, are carried in the sole name of the Company represented by its Board of Directors.

Art. 9. The Board of Directors shall meet in any case the interest of the Company so requires. The Board of Directors is convened by the president and in his absence by the vice-president or by two Directors. The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. A proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, is permitted. In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. A Director may not represent more than one colleague a time.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the president has the casting vote.

A written decision, approved and signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as a decision taken at a meeting of the Board of Directors.

Art. 10. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 11. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year. Every year, on the thirty-first of December, the financial accounts shall be closed. The Board of Directors draws up the balance sheet and profit and loss accounts and the exhibits to the financials.

Art. 12. The Board of Directors and the Auditors are each entitled to convene General Meetings of the shareholders, any time they deem this necessary. They are obliged to do so, in order that the General Meeting be held within a month's term, if shareholders representing at least one tenth of the share capital require in for a General Meeting to be held, by indicating the agenda.

The convening notices have to indicate the agenda.

The General Meeting has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

Certified copies of the minutes of General Meetings are issued by the president, in his absence by the vice-president or two Directors.

Art. 13. Any shareholder is entitled to vote by himself or by proxy. Each share gives the right to one vote in any General Meeting.

Art. 14. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices within the Municipality of Luxembourg-city on the second Tuesday in the month of June at fifteen p.m.. If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day at the same time.

The Annual General Meeting is convened to approve the annual accounts and reports and to grant discharge to the corporate organs.

It decides on the allotment and the distribution of the net profits at a majority of shareholders. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve fund. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, but shall, however, be resumed until it is entirely reconstituted, if, at a certain moment and for any reason whatsoever, the reserve fund has been broken into.

The balance of the available profits is at the disposal of the General Meeting.

The Board of Directors is authorised to pay interim dividends during the course of the fiscal year within the limits set forth by law.

Except where otherwise provided for by the present Articles of Association, the General Meetings passes resolutions under the quorum and majority conditions as set forth by the laws on commercial companies.

Art. 15. The law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.»

Transitory provisions

1) The first financial year after the continuation of the Company in Luxembourg, which began on January 1, 2006, in the British Virgin Islands, shall end on December 31, 2006.

2) The first annual General Meeting of shareholders under Luxembourg law shall be held in 2007.

Sixth resolution

The General Meeting confirms the establishment of the registered office at L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, with immediate effect.

Seventh resolution

The General Meeting resolves to set the number of members of the Board of Directors at three and to appoint to the Board of Directors of the Company:

- Mr Claude Geiben, master of law, born on 16 September 1971 in Luxembourg, with professional address at L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;
- Mr Lou Huby, retired honorary director of the European Community, born on 1 July 1937 in Echternach, with professional address at L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;
- Mrs. Gabriele Schneider, company's director, born on 31 October 1966 in Birkenfeld/Nahe (Federal Republic of Germany), with professional address at L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

The mandates of all of the Directors herebefore appointed by the present General Meeting shall end after the annual General Meeting in the year 2012.

Ninth resolution

The General Meeting sets the number of statutory Auditors at one and appoints as such:

Mr. Pierre Schmit, companies director, born in Luxembourg on the 16th of February 1964, with professional address in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

His mandate shall come to an end at the General Meeting to be held in the year 2012.

Valuation

For registration purposes the value of the Company transferred, after the aforedecided capital increase is estimated at sixty thousand seven hundred fifty six euros and forty five cents (60,756.45 EUR).

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 11:00

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City.

On the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois novembre.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie aux Iles Vierges sous la dénomination de RIESLING MANAGEMENT Ltd, avec siège social à Tortola, constituée sous le régime légal des British Virgin Islands, en vertu du Memorandum et des statuts datés du 31 janvier 2001.

La séance est ouverte à 10:30 heures sous la présidence de Monsieur Claude Geiben, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Manu Lentz, avocat, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur José Dos Reis Santos, employé privé, et Madame Bella Simoes, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale d'1,- USD (un US dollar) chacune, représentant le capital total émis de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, en l'absence de convocation préalable, toutes les personnes présentes ou représentées à l'assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la Société à Luxembourg et changement de la nationalité de la Société actuellement de nationalité des British Virgin Islands en société de nationalité luxembourgeoise, sans dissolution antérieure de la Société;

2.- Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité des British Virgin Islands, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité des British Virgin Islands;

3.- Fixation de la valeur nominale des actions émises et à émettre dans le capital actions de la Société à deux US dollars (2,- USD) chacune, avec échange de toutes actions émises contre des actions nouvelles suivant un ratio d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes; annulation de toutes actions anciennes;

4.- Augmentation du capital à cent mille US dollars (100.000,- USD) par apport en espèces;

5.- Refonte totale des statuts de la Société en vue de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de RIESLING MANAGEMENT S.A. et sous la forme d'une société anonyme;

- 6.- Confirmation de l'établissement du siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;
- 7.- Nomination des membres du conseil d'administration;
- 8.- Nomination d'un commissaire aux comptes;
- 9.- Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide le transfert du siège social de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg et le changement de la nationalité de la Société, actuellement de nationalité des British Virgin Islands, en une société de nationalité luxembourgeoise, sans dissolution antérieure de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société du droit des British Virgin Islands, tel qu'établi à la date du 15 novembre 2006, et constate que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité des British Virgin Islands, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la Société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité des British Virgin Islands.

Ledit état financier, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la valeur nominale de toutes actions émises et à émettre dans le capital actions et de fixer la valeur nominale des actions émises et à émettre par la Société dans son capital à deux US dollars (2,- USD) chacune, avec effet immédiat. Considérant ce qui précède, l'Assemblée Générale décide d'annuler toutes actions émises de façon qu'elles soient nulles et sans valeur, et d'échanger avec effet immédiat toutes actions émises contre des actions nouvelles dans un rapport d'une (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes. L'assemblée décide que le capital social sera dorénavant représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de 2,- USD (deux US dollars) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital de la Société de son montant actuel de 1.000,- USD (mille US dollars) à concurrence d'un montant de 99.000,- USD (quatre-vingt-dix-neuf mille US dollars) par l'émission de 49.500 (quarante-neuf mille cinq cents) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,- USD (deux US dollars) chacune. Cette même augmentation de capital sera libérée en espèces.

Au même instant intervient Monsieur Claude Geiben, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, qui déclare souscrire et accepter les quarante-neuf mille cinq cents (49.500) actions nouvellement émises dans la prédite augmentation de capital de la Société ayant chacune une valeur nominale de 2,- USD (deux US dollars).

Tous les actionnaires existants qui ne participent pas à l'augmentation de capital ont renoncé en bonne et due forme à l'exercice de tous éventuels droits de souscription préférentiel en rapport avec ladite émission.

Le notaire soussigné certifie avoir vérifié que les conditions prévues aux articles 26 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont remplies, et certifie que l'encours du prêt apport en espèces a été bloqué sur un compte bancaire de la Société en vue de la présente augmentation de capital, tel que cela a été prouvé au moyen d'un certificat émis par une banque reconnue.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'adopter pour la Société la forme d'une société anonyme, comme prévu par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée, sous la dénomination de RIESLING MANAGEMENT S.A., et d'adopter de nouveaux statuts de la Société, lesquels, après refonte totale, de manière à les rendre conformes à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Entre tous les porteurs d'actions il existe une société anonyme sous la dénomination de RIESLING MANAGEMENT S.A.

Art. 2. La Société existe pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré en toute autre localité de la Commune de Luxembourg-ville sur décision du Conseil d'administration, et dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège, ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Conseil d'administration. Une telle mesure ne peut toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

En toutes autres circonstances le transfert du siège de la Société à l'étranger et le changement de sa nationalité peut uniquement être décidé à l'unanimité des actionnaires et obligataires.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. L'objet de la Société est de détenir des droits de propriété sur des immeubles, sous quelque forme que ce soit, à Luxembourg et à l'étranger, de même que d'investir dans toutes sociétés immobilières et entreprises de développement immobilier, quelle que soit leur nature.

L'objet de la Société est en outre d'acquérir des participations, quelles qu'en soient la forme ou la nature, à Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières et autres, et d'acquérir toutes valeurs ou droits par voie de participation, de contribution, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière, et par ailleurs d'acquérir des brevets et marques ainsi que de conférer des droits de licence, de gérer ou de mettre en valeur ces dernières. Elle pourra emprunter, même par voie d'émissions d'emprunts obligataires, ou s'endetter autrement pour les besoins du financement de son activité sociale. Elle pourra aussi soutenir et supporter par toute forme d'assistance financière, par des prêts, des avances ou des garanties, les entreprises dans lesquelles elle détient un intérêt.

La Société pourra même investir dans toutes valeurs en relation avec l'immobilier, ou même directement investir dans toute forme d'immobilier, comme elle pourra fournir toute forme de service directement ou indirectement liés aux mêmes investissements.

La Société pourra effectuer toutes autres sortes de transactions commerciales, industrielles, ou activité dans le secteur de l'immobilier qui pourra être nécessaire, ou simplement utile, et qui servent à accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille US dollars (100.000,- USD), divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de 2,- USD (deux US dollars) chacune.

Les actions sont sous la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dans les cas où la loi impose la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil d'administration, le nombre des administrateurs étant à fixer par les actionnaires. Le nombre minimum des administrateurs est de trois et le maximum de sept.

Les administrateurs nomment un président et un vice-président parmi eux.

En cas de décès, et cas d'invalidité ou d'empêchement de l'un quelconque des administrateurs, la Société continuera et sera administrée par les autres administrateurs, en conformité avec les présents statuts jusqu'à la prochaine réunion des actionnaires, qui procédera à la nomination d'un nouvel administrateur. Dans un tel cas la nomination d'un nouvel administrateur aura lieu sur proposition de la majorité des autres administrateurs.

Art. 7. Les membres du Conseil d'Administration auront tous les pouvoirs de gérer la Société et toutes obligations non expressément attribuées à l'Assemblée générale des actionnaires par les lois applicables ou les présents statuts seront de sa compétence.

Le Conseil d'Administration pourra compromettre, transiger, consentir à des renoncations de droits ou autrement abandonner des droits avec ou sans paiement.

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'une personne déléguée à cette fin par le Conseil d'administration.

Art. 8. Toutes actions en justice, que la Société soit demanderesse ou défenderesse, seront introduites au nom de la Société seule représentée par son Conseil d'Administration.

Art. 9. Le Conseil d'Administration se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert. Le Conseil d'Administration est convoqué par le président, et en son absence, par le vice-président ou deux administrateurs. Le Conseil d'administration peut valablement délibérer et agir si seulement la majorité de ses membres est présente ou représentée. Une procuration entre administrateurs, qui pourra être donné par lettre, télégramme, télex ou téléfax, est admise. En cas d'urgence, les administrateurs pourront voter par lettres, télégrammes, télex ou téléfax. Un administrateur ne pourra pas représenter plus d'un de ses collègues à la fois.

Les résolutions requerront le vote favorable de la majorité. En cas de partage des voix, le président a la voix prépondérante.

Une décision écrite, approuvée et signée par tous les membres du Conseil d'administration, aura le même effet qu'une décision prise par une réunion du Conseil d'administration.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs Commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles; ils sont toujours révocables.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes seront arrêtés. Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que les annexes auxdits comptes.

Art. 12. Le Conseil d'Administration et les Commissaires sont tous en droit de convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires, à tout moment où ils le tiendront pour nécessaire. Ils sont obligés à le faire, et de façon à ce que l'Assemblée Générale se tienne endéans le mois, lorsque des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social requièrent la tenue d'une Assemblée Générale, en indiquant l'ordre du jour.

Les convocations contiendront l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Des copies certifiées conformes des procès-verbaux des Assemblées Générales sont délivrées par le président, et en son absence par le vice-président ou deux administrateurs.

Art. 13. Tout actionnaire a le droit de voter par lui même ou par procuration. Toute action donne droit à un vote lors de l'Assemblée Générale.

Art. 14. L'Assemblée Générale sera tenue à Luxembourg au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation, dans la Municipalité de Luxembourg-ville, le deuxième mardi du mois de juin à quinze heures de l'après-midi. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable qui suit à la même heure.

L'Assemblée Générale est convoquée afin d'approuver les comptes annuels et rapports et afin d'accorder décharge aux organes sociaux.

Elle décide sur l'affectation et la distribution des bénéfices nets de la Société à la majorité des votes. Des profits nets de la Société il est prélevé chaque année cinq pour cent (5%) et affecté à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire quand la réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, mais, redeviendra toutefois obligatoire de façon à ce qu'elle soit entièrement constituée, lorsqu'à un certain moment elle aura, pour quelque raison que ce soit, été entamée.

La balance des produits disponibles est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au paiement de dividendes intérimaires endéans l'année sociale dans les limites prévues par la loi.

Excepté dans les cas où les présents statuts prévoient le contraire, l'Assemblée Générale adopte ses résolutions sous les conditions de quorum et de majorité telles que prévues dans les lois sur les sociétés commerciales.

Art. 15. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 1^{er} janvier 2006 aux British Virgin Islands, se terminera le 31 décembre 2006.

2) La première Assemblée Générale annuelle des actionnaires sous régime le légal luxembourgeois se tiendra en 2007.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale confirme l'établissement du siège social de la Société à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, avec effet immédiat.

Septième résolution

L'Assemblée Générale fixe le nombre des administrateurs à trois et nomme comme membres du conseil d'administration:
- Monsieur Claude Geiben, avocat à la Cour, né à Luxembourg le 16 septembre 1971, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

- Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la Communauté Européenne en retraite, né le 1^{er} juillet 1937 à Echternach, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld/Nahe (République Fédérale d'Allemagne), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le mandat de tous les administrateurs ci-avant nommés par la présente Assemblée Générale viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de l'année 2012.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale fixe le nombre des Commissaires à un et appelle aux fonctions de commissaire:

Monsieur Pierre Schmit, directeur de sociétés, né à Luxembourg, le 16 février 1964, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de l'année 2012.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la valeur de la Société transférée, après l'augmentation de capital ci-avant décidée, est évaluée à soixante mille sept cent cinquante-six euros et quarante-cinq cents (60.756,45 EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11:00 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, M. Lentz, B. Simoes, J. Dos Reis Santos, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 24 novembre 2006, vol. 471, fol. 27, case 4. - Reçu 755,72 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 1^{er} décembre 2006.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007000756/5770/300.

(060132015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Société Financière Saka Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 11.670.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 avril 2006

- La démission de Jean-Paul Reiland de leur mandat d'Administrateur est acceptée.

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2006.

Certifié sincère et conforme

SOCIETE FINANCIERE SAKA HOLDING S.A.

A. Renard / C. Bitterlich

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007000246/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06905. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Cresco Capital Weisseritz Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.012.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the third of November.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CRESCO CAPITAL GERMANY 2, S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

here represented by Mrs Yseult Laufer, private employee, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company {société à responsabilité limitée) under the name CRESCO CAPITAL WEISSERITZ PARK, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law of 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single partner or partners owning at least half (1/2) of the corporate capital of the Company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. Prior to the transfer of all or part of his shares, any partner must notify such transfer to the Company. The general meeting of partners may resolve that all or part of the offered shares shall be assigned, according to the terms and conditions set for the proposed transfer:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.5. A partner may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a partner shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.6. All or part of the shares of a partner may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3 or 6.4. above

6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5. or 6.6. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.8. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) need not be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles of Association to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by one of the managers.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any one manager or, in case of plurality of managers by the sole signature of one of the managers or of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles of Association.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles of Association as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles of Association or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2007.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by CRESCO CAPITAL GERMANY 2, S.à r.l., aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euros.

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

a) Mr Alain Heinz, Chartered accountant, born in Forbach (France) on May 17, 1968 with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

b) Mr Bob Faber, Chartered accountant, born in Luxembourg on May 15, 1964 with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CRESCO CAPITAL GERMANY 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

ici représentée par Madame Yseult Laufer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination CRESCO CAPITAL WEISSERITZ PARK, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Préalablement au transfert de tout ou partie de ses parts sociales, chaque associé doit notifier un tel transfert à la Société. L'Assemblée Générale des Associés peut décider que tout ou partie des parts sociales offertes peuvent être attribuées, selon les termes et conditions définies pour le transfert proposé:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.5. Tout associé peut demander à la Société le rachat de tout ou partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que tout ou partie de ces parts sociales soit attribuées:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.6. Tout ou partie des parts sociales d'un associé peuvent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.3. ou 6.4. définis précédemment.

6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.

6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par un des gérants.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un des gérants ou de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été toutes souscrites par CRESCO CAPITAL GERMANY 2, S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros.

Décisions de l'associée unique

Et aussitôt, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Alain Heinz, expert-comptable, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

b) Monsieur Bob Faber, expert comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Laufer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 novembre 2006, vol. 539, fol. 68, case 8. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007001128/231/416.

(060133035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Ban S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 37.826.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 14 novembre 2006 ainsi que du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue à cette même date:

- que les mandats des administrateurs sortants M. Fernand Heim, également nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, et Mme Annie Swetenham, tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que celui du commissaire aux comptes STENHAM, S.à r.l. (anciennement StenGest, S.à r.l.), avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans; leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

- que M. Marc Schmit, chef comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé au poste d'administrateur en remplacement de M. Gérard Muller, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance en même temps que celui de ses co-administrateurs, à l'issue de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007000251/521/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06154. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

DEGI Kirchberg S.A., Société Anonyme,

(anc. Club House Kirchberg S.A.).

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.657.

Im Jahr zweitausendsechs, am einunddreißigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

DEGI DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR IMMOBILIENFONDS mbH, handelnd für Rechnung des Sondervermögens DEGI Global Business, mit Sitz in der Weserstraße 54, 60329 Frankfurt am Main, eingetragen beim Amtsgericht Frankfurt unter der Nummer HRB 12759 (im Folgenden die «Partei»),

hier ordnungsgemäß vertreten durch Herrn Malcolm Ross Morgan, Geschäftsführer, wohnhaft in Bad Vilbel, Deutschland und Frau Monika Karin Weckber, Rechtsanwältin und Prokuristin, wohnhaft in Frankfurt am Main, Deutschland.

Die erschienene Partei ist einziger Aktionär der CLUB HOUSE KIRCHBERG S.A. (im Folgenden die «Gesellschaft»), einer nach luxemburgischem Recht gegründeten Aktiengesellschaft («société anonyme») mit Gesellschaftssitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 70.657 eingetragen. Die Gesellschaft wurde in Übereinstimmung mit einer am 15. Juni 1999 von Maître André-Joseph Schwachtgen, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, aufgenommenen Urkunde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, vom 28. September 1999, Nummer 718, gegründet. Die Satzung der Gesellschaft wurde letztmalig am 23. Oktober 2006 durch einen Akt von Maître André Schwachtgen geändert, dessen Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations noch anhängig ist.

Die Generalversammlung der Aktionäre ist ordnungsgemäß einberufen und kann daher rechtswirksam über alle Punkte der folgenden Tagesordnung beraten und entscheiden:

Tagesordnung

1. Änderung des Namens der Gesellschaft in DEGI KIRCHBERG S.A.
2. Neufassung des Gesellschaftszweckes.
3. Vollständige Neufassung der Satzung.
4. Abberufung und Entlastung der aktuellen Verwaltungsratsmitglieder.
5. Ernennung von Aufsichtsratsmitgliedern.
6. Ernennung eines Kommissars.
7. Verkürzung des laufenden Geschäftsjahres.
8. Verschiedenes.

Nachdem die Tagesordnungspunkte der Versammlung unterbreitet und von ihr als richtig anerkannt wurden, fast die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse.

Die Generalversammlung beschließt, den Namen der Gesellschaft von CLUB HOUSE KIRCHBERG S.A. in DEGI KIRCHBERG S.A. zu ändern.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Gesellschaftszweck wie folgt neu zu fassen:

(1) Gegenstand des Unternehmens ist es, im eigenen Namen Volleigentum an Immobilien sowie eigentumsähnliche Immobilienrechte (beide in Folgenden als «Immobilien» bezeichnet) zu erwerben und zu veräußern, sowie Immobilien zu bebauen, zu vermieten und zu verwalten.

(2) Solange DEGI DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR IMMOBILIENFONDS mbH (im Folgenden als «DEGI» bezeichnet) Aktionär ist und diese Gesellschafterstellung als Aktionär für Rechnung eines Immobilien-Sondervermögens hält, darf die Gesellschaft nicht mehr als drei Immobilien halten. Als Immobilie im Sinne des vorangehenden Satzes ist auch eine aus mehreren Immobilien bestehende wirtschaftliche Einheit anzusehen. Die Gesellschaft ist auch zu allen sonstigen Rechtsgeschäften und Handlungen berechtigt, die ihr zur Erreichung des Gesellschaftszwecks notwendig erscheinen.

(3) Solange DEGI Aktionär ist und diese Gesellschafterstellung für Rechnung eines deutschen Immobilien-Sondervermögens hält, müssen die Immobilien, die erworben werden sollen, die folgenden Charakteristika aufweisen:

- a) Mietwohngrundstücke, Geschäftsgrundstücke und gemischt genutzte Grundstücke;
- b) Grundstücke im Zustand der Bebauung, wenn die genehmigte Bauplanung den in Nummer a) genannten Voraussetzungen entspricht und nach den Umständen mit einem Abschluss der Bebauung in angemessener Zeit zu rechnen ist und wenn die Aufwendungen für die Grundstücke, dem Umfang der Beteiligung des Aktionärs DEGI entsprechend, insgesamt 20 Prozent des Wertes des Sondervermögens, für dessen Rechnung der Aktionär DEGI die Beteiligung hält, nicht überschreiten;
- c) unbebaute Grundstücke, die für eine alsbaldige eigene Bebauung nach Maßgabe der Nummer a) bestimmt und geeignet sind, wenn zur Zeit des Erwerbs ihr dem Umfang der Beteiligung des Aktionärs DEGI für Rechnung des Sondervermögens entsprechender Wert zusammen mit dem Wert der bereits in dem Sondervermögen, für dessen Rechnung der Aktionär DEGI die Beteiligung hält, befindlichen unbebauten Grundstücke 20 Prozent des Wertes des Sondervermögens, für dessen Rechnung die Beteiligung durch den Aktionär DEGI gehalten wird, nicht übersteigt oder
- d) Erbbaurechte unter den Voraussetzungen der Nummern a) bis c).

(4) Wenn die in diesem Absatz nachfolgend bezeichneten Vermögensgegenstände einen dauernden Ertrag erwarten lassen, darf die Gesellschaft auch andere Grundstücke und andere Erbbaurechte sowie Rechte in Form des Wohnungseigentums, Teileigentums, Wohnungserbbaurechts und Teilerbbaurechts (Grundstücke und Rechte) erwerben.

(5) Es dürfen auch Gegenstände erworben werden, die zur Bewirtschaftung der Vermögensgegenstände der Gesellschaft erforderlich sind.

(6) Die Gesellschaft ist auch zu allen sonstigen Rechtsgeschäften und Handlungen berechtigt, die ihr zur Erreichung des Gesellschaftszwecks notwendig erscheinen.

(7) Die Gesellschaft ist berechtigt, zum Erwerb von Vermögensgegenständen Darlehen aufzunehmen sowie Sicherheiten für die Darlehen in Form von grundpfandrechtlichen Sicherheiten sowie die Abtretung und Belastung von Forderungen aus Rechtsverhältnissen, die sich auf Immobilien beziehen, zu bestellen.

(8) Wenn es sich bei der Beteiligung, die durch den Aktionär DEGI für Rechnung eines deutschen Immobiliensondervermögens gehalten wird, um eine Mehrheitsbeteiligung an der Gesellschaft (satzungsändernde Mehrheit) handelt, so bedürfen Verfügungen über zum Vermögen der Gesellschaft gehörende Immobilien der Zustimmung der Depotbank dieses Immobiliensondervermögens.

(9) Solange DEGI Aktionär ist und diese Gesellschafterstellung für Rechnung eines Immobilien-Sondervermögens hält, sind die folgenden Rechtshandlungen nicht Gegenstand des Unternehmens und sind der Gesellschaft deshalb ausdrücklich untersagt:

- a) Gewährung von Darlehen
- b) Eingehung von Verpflichtungen aus Bürgschafts- oder Garantieverträgen, durch die Verpflichtungen von Drittparteien garantiert werden.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die Satzung wie folgt vollständig neu zu fassen:

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck

Art. 1. Hiermit wird eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht («société anonyme») unter der Bezeichnung DEGI Kirchberg S.A. (im Folgenden als die «Gesellschaft» bezeichnet) nach Maßgabe der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (im Folgenden als das «Gesellschaftsgesetz» bezeichnet) gegründet.

Art. 2.

(1) Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt. Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss des Vorstands der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Der Vorstand hat

ebenfalls die Befugnis, Büros, Verwaltungszentren, Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften überall, wo es für nötig erachtet, zu eröffnen, sowohl im Ausland als auch im Großherzogtum Luxemburg.

(2) Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitze mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die luxemburgisch bleibt.

(3) Die Bekanntmachung von einer derartigen einstweiligen Verlegung hat an Dritte zu erfolgen durch die Organe, welche am besten geeignet sind, dies unter den gegebenen Umständen zu tun.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4.

(1) Gegenstand des Unternehmens ist es, im eigenen Namen Volleigentum an Immobilien sowie eigentumsähnliche Immobilienrechte (beide in Folgenden als «Immobilien» bezeichnet) zu erwerben und zu veräußern, sowie Immobilien zu bebauen, zu vermieten und zu verwalten.

(2) Solange DEGI Deutsche Gesellschaft für Immobilienfonds mbH (im Folgenden als «DEGI» bezeichnet) Aktionär ist und diese Gesellschafterstellung als Aktionär für Rechnung eines Immobilien-Sondervermögens hält, darf die Gesellschaft nicht mehr als drei Immobilien halten. Als Immobilie im Sinne des vorangehenden Satzes ist auch eine aus mehreren Immobilien bestehende wirtschaftliche Einheit anzusehen. Die Gesellschaft ist auch zu allen sonstigen Rechtsgeschäften und Handlungen berechtigt, die ihr zur Erreichung des Gesellschaftszwecks notwendig erscheinen.

(3) Solange DEGI Aktionär ist und diese Gesellschafterstellung für Rechnung eines deutschen Immobilien-Sondervermögens hält, müssen die Immobilien, die erworben werden sollen, die folgenden Charakteristika aufweisen:

- a) Mietwohngrundstücke, Geschäftsgrundstücke und gemischt genutzte Grundstücke;
- b) Grundstücke im Zustand der Bebauung, wenn die genehmigte Bauplanung den in Nummer a) genannten Voraussetzungen entspricht und nach den Umständen mit einem Abschluss der Bebauung in angemessener Zeit zu rechnen ist und wenn die Aufwendungen für die Grundstücke, dem Umfang der Beteiligung des Aktionärs DEGI entsprechend, insgesamt 20 Prozent des Wertes des Sondervermögens, für dessen Rechnung der Aktionär DEGI die Beteiligung hält, nicht überschreiten;
- c) Unbebaute Grundstücke, die für eine alsbaldige eigene Bebauung nach Maßgabe der Nummer a) bestimmt und geeignet sind, wenn zur Zeit des Erwerbs ihr dem Umfang der Beteiligung des Aktionärs DEGI für Rechnung des Sondervermögens entsprechender Wert zusammen mit dem Wert der bereits in dem Sondervermögen, für dessen Rechnung der Aktionär DEGI die Beteiligung hält, befindlichen unbebauten Grundstücke 20 Prozent des Wertes des Sondervermögens, für dessen Rechnung die Beteiligung durch den Aktionär DEGI gehalten wird, nicht übersteigt oder
- d) Erbbaurechte unter den Voraussetzungen der Nummern a) bis c).

(4) Wenn die in diesem Absatz nachfolgend bezeichneten Vermögensgegenstände einen dauernden Ertrag erwarten lassen, darf die Gesellschaft auch andere Grundstücke und andere Erbbaurechte sowie Rechte in Form des Wohnungseigentums, Teileigentums, Wohnungserbbaurechts und Teilerbbaurechts (Grundstücke und Rechte) erwerben.

(5) Es dürfen auch Gegenstände erworben werden, die zur Bewirtschaftung der Vermögensgegenstände der Gesellschaft erforderlich sind.

(6) Die Gesellschaft ist auch zu allen sonstigen Rechtsgeschäften und Handlungen berechtigt, die ihr zur Erreichung des Gesellschaftszwecks notwendig erscheinen.

(7) Die Gesellschaft ist berechtigt, zum Erwerb von Vermögensgegenständen Darlehen aufzunehmen sowie Sicherheiten für die Darlehen in Form von Grundpfandrechten Sicherheiten sowie die Abtretung und Belastung von Forderungen aus Rechtsverhältnissen, die sich auf Immobilien beziehen, zu bestellen.

(8) Wenn es sich bei der Beteiligung, die durch den Aktionär DEGI für Rechnung eines deutschen Immobiliensondervermögens gehalten wird, um eine Mehrheitsbeteiligung an der Gesellschaft (satzungsändernde Mehrheit) handelt, so bedürfen Verfügungen über zum Vermögen der Gesellschaft gehörende Immobilien der Zustimmung der Depotbank dieses Immobiliensondervermögens.

(9) Solange DEGI Aktionär ist und diese Gesellschafterstellung für Rechnung eines Immobilien-Sondervermögens hält, sind die folgenden Rechtshandlungen nicht Gegenstand des Unternehmens und sind der Gesellschaft deshalb ausdrücklich untersagt:

- c) Gewährung von Darlehen
- d) Eingehung von Verpflichtungen aus Bürgschafts- oder Garantieverträgen, durch die Verpflichtungen von Drittparteien garantiert werden.

Art. 5. Dem Sachverständigenausschuss des Immobilien-Sondervermögens für dessen Rechnung der Aktionär DEGI eine Beteiligung an der Gesellschaft hält wird die Möglichkeit gewährt, die Immobilien, die zum An- oder Verkauf stehen, zu bewerten und ein entsprechendes Verkehrswertgutachten zu erstellen. Diesem Sachverständigenausschuss wird ebenfalls die Möglichkeit gewährt, die Immobilien innerhalb einer 12-Monats-Frist jeweils neu zu bewerten.

Aktienkapital - Aktien

Art. 6.

(1) Das Aktienkapital der Gesellschaft beträgt dreißigtausendneunhundertsechundachtzig Euro und neunundsechzig Cents (EUR 30.986,69), aufgeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien ohne Nominalwert, welche voll eingezahlt sind.

(2) Das Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher mit der gleichen Stimmenmehrheit wie bei Satzungsänderungen zu treffen ist.

(3) Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesellschaftsgesetzes und unter den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben und halten.

Art. 7.

(1) Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Aktionäre. Der Tod oder die Auflösung des einzigen Aktionärs (oder eines der Aktionäre) zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft nach sich.

(2) Alle Aktien der Gesellschaft sind Namensaktien. Ein Register für Namensaktien wird am Gesellschaftssitz geführt, wo es jedem Aktionär zur Einsicht bereitliegt. Dieses Register wird alle durch Artikel 39 des Gesellschaftsgesetzes vorgeschriebenen Auskünfte enthalten.

(3) Das Eigentumsrecht von Namensaktien wird aus dem vorerwähnten Register enthaltenen Eintragungen hervorgehen.

(4) Auf Anfrage eines Aktionärs werden Aktienzertifikate ausgegeben, welche die Eintragung im vorgenannten Register bestätigen und vom Vorsitzenden des Vorstands sowie von einem Vorstandsmitglied unterschrieben werden.

Art. 8.

(1) Die Gesellschaft wird nur einen Eigentümer pro Aktie anerkennen.

(2) Sollte eine Aktie mehreren Personen gehören, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften zu suspendieren, und zwar solange, bis der Gesellschaft gegenüber ein gemeinsamer Bevollmächtigter im Verhältnis zur Gesellschaft ernannt wird. Die gleichen Regeln werden angewandt für den Fall, dass ein Streit zwischen einem wirtschaftlichen Eigentümer (Nutznießer) einerseits und einem gegenüber dem Nutznießer gebundenen rechtlichen Eigentümer andererseits oder zwischen einem Bürgen einerseits und einem Bürgschaftsnehmer andererseits bestehen sollte.

Verwaltung - Überwachung

Art. 9.

Der Unterparagraf 2 zum § 4 des Gesellschaftsgesetzes ist anwendbar auf die Gesellschaft, insoweit in der vorliegenden Satzung nichts Gegenteiliges bestimmt ist.

(1) Die Gesellschaft wird durch einen Vorstand verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Die Mitglieder werden vom Aufsichtsrat für eine Dauer gewählt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf; sie können jederzeit ohne Angabe von Gründen vom Aufsichtsrat abberufen werden; der Aufsichtsrat wählt sie mit einfacher Mehrheit und bestimmt ihre nähere Anzahl und ihre Bezüge. Vorstandsmitglieder können wieder gewählt werden.

(2) Sofern (i) die Gesellschaft nur einen Alleinaktionär hat oder (ii) ihr Aktienkapital geringer als 500.000,- Euro ist kann der Vorstand aus einem Mitglied bestehen.

(3) Scheidet in Folge des Todes, Rücktritts oder aus einem sonstigen Grund ein Vorstandsmitglied aus seinem Amt, so kann das freigewordene Amt gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, vorläufig bis zur nächsten Sitzung des Aufsichtsrates besetzt werden. Besteht der Vorstand nur aus einem Mitglied, so kann im vorausgehenden Fall das freigewordene Amt vorläufig bis zur nächsten Sitzung des Aufsichtsrates durch ein Mitglied des Aufsichtsrates besetzt werden, welches vom Aufsichtsrat bestimmt wird. Während dieser Zeit ruht für dieses Mitglied des Aufsichtsrates seine Funktion als Aufsichtsrat. Die nächste Sitzung des Aufsichtsrates zur endgültigen Neubesetzung findet möglichst zeitnah zur vorbenannten vorläufigen Besetzung statt.

(4) Der Vorstand wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und kann einen Stellvertreter wählen. Der Vorstand kann einen Sekretär, welcher für die Protokollierung der Sitzungen des Vorstands verantwortlich ist und kein Vorstandsmitglied sein muss, bestimmen. Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Sitzung des Vorstands. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt der Stellvertreter zeitweilig den Vorsitz. Bei Verhinderung des Vorsitzenden und des Stellvertreters bestimmen die anwesenden Vorstandsmitglieder mit einfacher Mehrheit der Stimmen der Anwesenden ein Vorstandsmitglied zum zeitweiligen Vorsitzenden.

(5) Sofern ein Vorstandsmitglied keine natürliche Person ist, muss sie eine natürliche Person als ihren permanenten Vertreter ernennen, der ihr Mandat in ihrem Namen und für ihre Rechnung wahrnimmt. Der permanente Vertreter ist für die Ausübung seines Mandates in gleichem Maße haftbar, als wenn er in eigenem Namen und für eigene Rechnung handeln würde, unbeschadet der gesamtschuldnerischen Haftung der durch ihn vertretenen juristischen Person. Ein derartiges Vorstandsmitglied kann ihren permanenten Vertreter nur abberufen, wenn sie zur gleichen Zeit einen neuen permanenten Vertreter ernannt.

Art. 10.

(1) Der Vorstand wird vom Vorsitzenden, seinem Stellvertreter oder auf Antrag von zwei Vorstandsmitgliedern einberufen.

(2) Die Einberufungen zu jeder Vorstandssitzung erfolgen separat an jedes Mitglied. Außer in Dringlichkeitsfällen, deren Natur und Gründe in dem Einberufungsschreiben erwähnt werden müssen, muss das Einberufungsschreiben wenigstens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem Sitzungstermin zugegangen sein.

(3) Auf das Einberufungsschreiben kann durch schriftliche Zustimmung, Kabel, E-Mail, Telegramm, Fax oder ein vergleichbares Kommunikationsmittel seitens jedes Vorstandsmitglieds verzichtet werden. Ein gesondertes Einberufungsschreiben ist

auch dann nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort der Sitzung in einem vorausgehenden Vorstandsbeschluss festgelegt wurden. Sogar ohne Einberufungsschreiben ist eine Sitzung als rechtmäßig abgehalten zu betrachten, falls alle Vorstandsmitglieder anwesend oder vertreten sind.

(4) Die Sitzungen finden an den im Einberufungsschreiben erwähnten Ort, Tag und Stunde statt.

(5) Der Vorstand ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Der Anwesenheit ist gleichzusetzen die Teilnahme per Telefon oder Videokonferenz oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel, sofern alle teilnehmenden Mitglieder sich untereinander verständigen und verstehen und so effektiv an der Sitzung teilnehmen können.

(6) Jedes Vorstandsmitglied kann sich in einer Sitzung des Vorstands aufgrund einer schriftlich, per Fax, per E-Mail oder in vergleichbarer Weise erteilten Vollmacht durch ein anderes Vorstandsmitglied vertreten lassen. Ein Vorstandsmitglied kann mehrere andere Vorstandsmitglieder vertreten.

(7) Die Beschlüsse des Vorstands werden mit einfacher Stimmenmehrheit der auf der Sitzung anwesenden oder vertretenen Vorstandsmitglieder gefasst. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

(8) Eine Beschlussfassung ist auch im schriftlichen Umlaufverfahren zulässig. Schriftlich gefasste einstimmige Beschlüsse, die von allen Vorstandsmitgliedern genehmigt und unterschrieben sind, sind genauso rechtswirksam wie anlässlich einer Vorstandssitzung gefasste Beschlüsse. Solche Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehrfachen Abschriften eines identischen Beschlusses stehen und können bestätigt werden durch Brief, Telegramm oder Fernschreiben; die Gesamtheit aller Unterlagen bildet das Protokoll, das als Nachweis der Beschlussfassung dient.

(9) Ein Vorstandsmitglied, welches der Gesellschaft in einer Angelegenheit entgegen gesetzte Interessen hat, ist verpflichtet, der Vorstand hierüber zu benachrichtigen und muss die diesbezügliche Eintragung in den Sitzungsbericht anstreben. Dieses Vorstandsmitglied wird nicht an einem diesbezüglichen Beschluss oder der Beratung des Vorstands zu dieser Angelegenheit teilnehmen. Die Bestimmungen dieses Absatzes finden keine Anwendung, wenn der Vorstand nur aus einem Mitglied besteht. Im letzten Fall wird im Sitzungsprotokoll vermerkt, welche Geschäfte bzw. Handlungen zwischen der Gesellschaft und dem Vorstand gemacht wurden, bei welchen der Vorstand der Gesellschaft entgegen gesetzte Interessen hatte.

(10) Bevor die nächstfolgende Sitzung des Vorstands über andere Punkte beschließt hat, müssen die Aktionäre Kenntnis erhalten von den Fällen, in welchen ein Vorstandsmitglied einen Interessenkonflikt gegenüber der Gesellschaft hat.

(11) Für den Fall, dass ein Vorstandsmitglied sich wegen eines Interessenkonfliktes enthält, werden Beschlüsse, welche durch die Mehrheit der anderen Vorstandsmitglieder in solch einer Sitzung gefasst werden, als gültig angesehen.

Art. 11.

(1) Die Protokolle der Sitzungen des Vorstands werden vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit von zwei Vorstandsmitgliedern unterschrieben. Sofern Vorstandssitzungen durch ein schriftliches Verfahren ersetzt werden, sind die dem schriftlichen Verfahren zugrunde liegenden Unterlagen zusammenzuführen; Satz 1 findet entsprechende Anwendung.

(2) Abschriften oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Mitgliedern des Vorstands unterzeichnet.

Art. 12.

(1) Der Vorstand hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen im Interesse der Gesellschaft vorzunehmen. Der Vorstand wird die Gesellschaft vor Gericht als Klägerin oder als Beklagte vertreten. Er kann hierzu geeignete Personen bevollmächtigen.

(2) Der Vorstand ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesellschaftsgesetz und durch die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung oder dem Aufsichtsrat vorbehalten ist.

(3) Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können gemäß Artikel 60 des Gesellschaftsgesetzes auf ein oder mehrere Vorstandsmitglieder, leitende Angestellte, Geschäftsführer oder sonstige Vertretungsberechtigte übertragen werden. Ihre Ernennung, Abberufung und sonstigen Befugnisse werden durch Beschluss des Vorstands geregelt.

(4) Ferner kann die Gesellschaft einzelne Aufgaben der Geschäftsführung durch privatschriftliche oder beglaubigte Vollmacht auf ein oder mehrere Vorstandsmitglieder oder auf Dritte übertragen.

Art. 13.

(1) Alle Schriftstücke sowie jede Ernennung von Bevollmächtigten verpflichten die Gesellschaft rechtskräftig, wenn dieselben von zwei Vorstandsmitgliedern oder von einem im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Vorstands unterschrieben werden. Wurde nur ein Vorstandsmitglied gewählt, so genügt die Unterschrift eines einzelnen Vorstandsmitglieds.

(2) Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Vorstandsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift jeder entsprechend vom Vorstand bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.

Art. 14.

(1) Die Gesellschaft wird durch einen Aufsichtsrat überwacht, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Falls die Gesellschaft einen Alleinaktionär hat oder wenn in einer Generalversammlung festgestellt wird, dass alle ausgegebenen Aktien der Gesellschaft von einem Aktionär gehalten werden, kann der Aufsichtsrat aus einem Mitglied bestehen. Satz 2 findet bis zur ersten jährlichen ordentlichen Generalversammlung, welche auf den Zeitpunkt folgt, in dem die Gesellschaft feststellt, dass die Voraussetzungen von Satz 1 nicht mehr vorliegen, Anwendung. Sofern ein Mitglied des Aufsichtsrates keine natürliche Person ist, muss sie eine natürliche Person als ihren permanenten Vertreter ernennen,

der ihr Mandat in ihrem Namen und für ihre Rechnung wahrnimmt. Der permanente Vertreter ist für die Ausübung seines Mandates in gleichem Maße haftbar, als wenn er in eigenem Namen und für eigene Rechnung handeln würde, unbeschadet der gesamtschuldnerischen Haftung der durch ihn vertretenen juristischen Person. Ein derartiges Vorstandsmitglied kann ihren permanenten Vertreter nur abberufen, wenn sie zur gleichen Zeit einen neuen permanenten Vertreter ernennen.

(2) Die Mitglieder des Aufsichtsrates werden von der Generalversammlung der Gesellschafter für eine Dauer gewählt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf; sie können jederzeit ohne Angabe von Gründen von der Generalversammlung der Gesellschafter abberufen werden; die Generalversammlung der Gesellschafter wählt sie mit einfacher Mehrheit und bestimmt ihre Anzahl und ihre Bezüge. Aufsichtsräte können wieder gewählt werden.

(3) Die Geschäftsführung des Vorstands wird vom Aufsichtsrat überwacht. Der Aufsichtsrat nimmt nicht an der Geschäftsführung der Gesellschaft teil und hat diesbezüglich keine Befugnisse. Der Aufsichtsrat vertritt die Gesellschaft nicht gegenüber Dritten.

(4) Die folgenden Geschäfte der Gesellschaft bedürfen einer vorherigen Genehmigung durch den Aufsichtsrat:

- An- und Verkaufsverträge über Immobilien der Gesellschaft
- Belastungen von Vermögensgegenständen der Gesellschaft
- Kreditaufnahmen zum Erwerb von Vermögensgegenständen der Gesellschaft
- Abschluss und Kündigungen von Miet-/Pachtverträgen ab einem Volumen von über 2,5 Mio. Euro Jahresnettosollmiete
- Vergabe von Aufträgen für die Planung und Durchführung von Baumaßnahmen ab einem Volumen von über 5 Mio. Euro.
- Errichtung und Auflösung von Zweigstellen

(5) Sollte der Aufsichtsrat seine Zustimmung zu einem dieser Geschäfte nach Absatz 4 verweigern, kann der Vorstand dieses auf der nächsten Generalversammlung der Aktionäre zur Genehmigung durch die Gesellschafter vorlegen. Sollte die Generalversammlung ihre Zustimmung erteilen, so gilt die Zustimmung des Aufsichtsrates zu diesem Geschäft als erteilt. Sollte sie ihre Zustimmung verweigern, so gilt die Zustimmung zu diesem Geschäft als endgültig verweigert.

(6) Artikel 9 (4); Artikel 10, Artikel 11 und Artikel 13 dieser Satzung sind entsprechend anwendbar mit der Maßgabe, dass jeweils die Sitzung des Aufsichtsrates durch die Generalversammlung der Gesellschafter zu ersetzen ist und der ‚Vorstand‘ und seine "Mitglieder" durch den "Aufsichtsrat" und seine "Mitglieder".

(7) Der Vorstand erstattet alle 3 Monate dem Aufsichtsrat schriftlich Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft und übermittelt nach Maßgabe des Aufsichtsrates diesem zu gegebener Zeit alle Informationen und Dokumente, die einen erheblichen Einfluss auf ihre Geschäfte oder ihre Lage haben können. Der Aufsichtsrat hat ein unbeschränktes Frage- und Auskunftsrecht gegenüber dem Vorstand und kann zu jeder Zeit Einsicht in die Bücher und Gesellschaftsdokumente der Gesellschaft nehmen sowie die alle ihm notwendig erscheinenden Überprüfungen zur Erfüllung seiner Aufgabe vornehmen.

(8) Kein Aufsichtsratsmitglied kann gleichzeitig die Funktion eines Vorstandsmitglieds innehaben.

Art. 15.

(1) Die Überwachung der Gesellschaftstätigkeit unterliegt nach Maßgabe der Gesetze einem oder mehreren Kommissaren. Sofern gesetzlich nicht ein anderes bestimmt ist, gilt das Folgende: Die Kommissare müssen nicht Aktionäre sein und werden von der Generalversammlung ernannt. Die Generalversammlung bestimmt deren Zahl, deren Vergütung und deren Amtszeit; letztere kann sechs Jahre nicht überschreiten. Ausscheidende Kommissare können wiedergewählt werden.

(2) Bei Vorliegen der gesetzlichen Voraussetzungen des Vorgaben des Artikels 35 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 betreffend das Handels- und Gesellschaftsregister und die Kontenführung und die Jahresabschlüsse von Unternehmen für den in Artikel 36 des Registergesetzes bestimmten Zeitraum werden der oder die Kommissare durch einen unabhängigen Wirtschaftsprüfer, gewählt unter den Mitgliedern des Institut des réviseurs d'entreprises durch die Generalversammlung, die die Dauer ihres Mandates bestimmt, ersetzt.

Generalversammlung

Art. 16. Die rechtmäßig einberufene Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre, welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Sie hat jegliche Befugnis zur Anordnung, Ausführung oder Ratifizierung aller Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft. Im Falle eines Alleinaktionärs übt dieser die der Generalversammlung zustehenden Rechte aus.

Art. 17.

(1) Die jährliche ordentliche Generalversammlung tritt am 15. September eines jeden Jahres um 10:00 Uhr zusammen. Falls dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, wird die Versammlung zur selben Stunde auf den nächsten vollen Arbeitstag verlegt. Die ordentliche Generalversammlung wird abgehalten in Luxemburg an dem Ort, welcher in den Einberufungsschreiben angegeben ist. Andere Generalversammlungen werden an dem Ort und zu der Zeit abgehalten, die im Einberufungsschreiben bestimmt werden.

(2) Jede Aktie gibt seinem Inhaber ein Stimmrecht von einer Stimme. Jeder Aktionär kann persönlich oder durch einen schriftlich, per Fax, oder per jede andere Kommunikationsform Bevollmächtigten, welcher nicht Aktionär zu sein braucht, sein Stimmrecht ausüben.

(3) Der Vorstand kann alle weiteren Bedingungen festlegen, welche von den Aktionären erfüllt werden müssen, um an einer Generalversammlung teilnehmen zu können. Sind alle Aktionäre in einer Generalversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, die Tagesordnung zu kennen, so kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

(4) Der Anwesenheit ist gleichzusetzen die Teilnahme per Telefon, Videokonferenz oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel, sofern alle teilnehmenden Aktionäre sich untereinander verständigen und verstehen und so effektiv an der Sitzung teilnehmen können und ihre Identifizierung für die erforderliche Anwesenheitsquote und das Abstimmungsergebnis möglich ist.

Art. 18.

(1) Die Generalversammlung, gebildet mit dem Quorum und mit der Mehrheit, welche nach den jeweils geltenden gesetzlichen Bestimmungen erforderlich sind, kann die Satzung in jeglicher Weise abändern, insoweit, wie keine gesetzlichen Einschränkungen bestehen.

(2) Solange DEGI Aktionär mit satzungsändernder Mehrheit ist und diese Gesellschafterstellung für Rechnung eines deutschen Immobilien-Sondervermögens hält, ist notwendigerweise vor Satzungsänderungen nach Absatz 1 die vorherige Zustimmung der Depotbank des deutschen Immobilien-Sondervermögens, für dessen Rechnung der Aktionär DEGI die Beteiligung hält, einzuholen.

Art. 19.

(1) Der Vorstand beruft die ordentlichen und außerordentlichen Generalversammlungen ein. Der Aufsichtsrat kann ebenfalls Generalversammlungen einberufen.

(2) Der Vorstand muss eine solche Generalversammlung einberufen, falls Aktionäre, die mindestens ein Zehntel des Aktienkapitals vertreten, einen derartigen schriftlichen Antrag mit Angabe der Tagesordnung stellen.

(3) Aktionäre, die mindestens ein Zehntel des Aktienkapitals vertreten, können die Aufnahme von einem oder mehreren Punkten auf die Tagesordnung einer Generalversammlung verlangen. Dieses Verlangen muss mindestens fünf (5) Tage vor einer derartigen Generalversammlung per eingeschriebenem Brief an den Sitz der Gesellschaft gerichtet werden.

Art. 20.

(1) Die Protokolle der Generalversammlungen werden von den Mitgliedern des Büros unterzeichnet und von den Aktionären, welche dies wünschen.

(2) Jedoch in Fällen, in denen die Beschlüsse der Generalversammlung bescheinigt werden müssen, oder Abschriften von Auszügen herausgegeben werden, um vor Gerichten oder anderswo vorgelegt zu werden, müssen diese von dem Vorsitzenden des Vorstands oder von zwei anderen Vorstandsmitgliedern unterzeichnet werden.

Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

Art. 21. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Juli und endet am dreißigsten Juni des folgenden Jahres.

Art. 22.

(1) Jedes Jahr zum Ende des Geschäftsjahres wird der Vorstand den Jahresabschluss gemäß den gesetzlichen Bestimmungen erstellen.

(2) Spätestens einen Monat vor der jährlichen Generalversammlung legt der Vorstand alle Dokumente bezüglich der jährlichen Geschäftskonten, zusammen mit seinem Bericht und anderen Dokumenten, welche durch die gesetzlichen Bestimmungen vorgeschrieben sind, den Kommissaren zur Einsicht vor, welche daraufhin ihren Bericht erstellen.

(3) Der Jahresabschluss, die Berichte des Vorstands und der Aufsichtskommissare und alle solchen Dokumente, welche durch die gesetzlichen Bestimmungen erfordert sind, werden am Gesellschaftssitz vierzehn Tage vor dem Datum, an welchem die Generalversammlung stattfinden soll, hinterlegt, so dass die Aktionäre während der Bürozeiten Einsicht nehmen können.

Art. 23.

(1) Der Überschuss am Gewinn- und Verlustkonto nach Abzug aller allgemeinen Kosten, Sozialbeiträgen, Abschreibungen und Provisionen für vergangene und zukünftige Verpflichtungen, welche vom Vorstand festgestellt werden, bildet den Reingewinn.

(2) Jedes Jahr werden fünf Prozent vom Reingewinn für die Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese Verpflichtung endet, wenn die gesetzliche Rücklage zehn Prozent des Aktienkapitals gemäß Artikel 6 erreicht hat.

(3) Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung, die auf Vorschlag des Vorstands über die Verwendung bestimmen.

(4) Die Generalversammlung kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen Vorschussdividenden ausschütten.

Auflösung - Liquidation

Art. 24. Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss, wie für eine Satzungsänderung.

Art. 25. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Generalversammlung den Abwicklungsmodus festlegen und einen oder mehrere Abwickler ernennen und deren Befugnisse und deren Vergütung festlegen. Der nach Begleichung bzw. Provisionierung aller Verbindlichkeiten der Gesellschaft verbleibende Restbetrag wird zu gleichen Teilen unter die Aktionäre verteilt.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 26. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, gilt das Gesellschaftsgesetz.

Die Generalversammlung beschließt, alle Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft, nämlich Herrn Malcolm Ross Morgan, Herrn Bernd Bechheim und Herrn Andreas Walter mit sofortiger Wirkung abzuverufen und ihnen Entlastung für die Ausübung ihres Mandates zu erteilen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen mit sofortiger Wirkung als Aufsichtsratsmitglieder zu ernennen:

- Frau Bärbel Schomberg, Geschäftsführerin DEGI, geboren am 27. April 1951 in Kassel, mit Geschäftsadresse in der Weserstraße 54, D-60329 Frankfurt am Main,
- Herrn Malcolm Ross Morgan, Geschäftsführer DEGI, geboren am 25. Juni 1962 in Maidstone, mit Geschäftsadresse in der Weserstraße 54, D-60329 Frankfurt am Main, und
- Herrn Thomas Linker, Geschäftsführer DEGI, geboren am 7. April 1964 in Frankfurt am Main, mit Geschäftsadresse in der Weserstraße 54, D-60329 Frankfurt am Main.

Die Mandate werden bis zur nächsten, jährlichen ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2007 erteilt.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Herrn Michael Walter Ernst Determann, Geschäftsführer DEGI, geboren am 3. Oktober 1955 in Braunschweig, mit Geschäftsadresse in der Weserstraße 54, D-60329 Frankfurt am Main, als Kommissar zu ernennen. Sein Mandat wird bis zur nächsten, jährlichen ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2007 erteilt.

Siebter Beschluss

Das laufende Geschäftsjahr wird nicht am 31. Dezember 2006 enden, sondern endet schon am 30. Juni 2006. Das darauf folgende Geschäftsjahr begann am 1. Juli 2006 und endet satzungsgemäß am 30. Juni 2007.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Nach Verlesung des vorstehenden Aktes gegenüber der anwesenden Partei, die dem Notar mit Name, Vorname und Wohnort bekannt ist hat besagte Partei gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Originalurkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. R. Morgan, M. K. Weckber, J.-J. Wagner.

Einregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 novembre 2006, vol. 907, fol. 84, case 12. Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 15. November 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007001473/239/412.

(060132835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Burotrend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 21.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007000253/1682/11.

Einregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08155. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Bollig Voyages S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6412 Echternach, 1, rue Alferweiher.

R.C.S. Luxembourg B 94.631.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Référence de publication: 2007000247/802/5.

Einregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08473. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

UEB Alternative Fund 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 67.573.

L'an deux mille six, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires («l'Assemblée») de UEB ALTERNATIVE FUND 2 (la «Société»), une société d'investissement à capital variable ayant son siège social 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, constituée à Luxembourg par acte notarié le 18 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 26 janvier 1999.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Cécile Bertrand, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie Poncelet, employée privée, demeurant à Messancy (Belgique).

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Cécile Bruyant, employée privée, demeurant à Metz (France).

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste signée ne varietur par les membres du bureau demeurera jointe à l'original du présent acte et sera enregistrée avec celui-ci.

II. La présente Assemblée a été convoquée par des publications contenant l'ordre du jour dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans le «Luxemburger Wort» le 25 septembre 2006 et le 13 octobre 2006.

Des lettres ont également été envoyées aux actionnaires en nom le 25 septembre 2006.

III. Il résulte de la liste de présence que sur mille neuf cent soixante-neuf virgule deux mille sept cent quarante et un (1.969,2741) actions émises et en circulation, mille six cent soixante-quatorze virgule cinq mille quatre cent neuf (1.674,5409) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de façon que l'Assemblée est valablement constituée et les actionnaires peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour.

IV. Le Projet de Fusion contenu dans l'ordre du jour a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 22 septembre 2006 sous le numéro 1781, page 85442.

V. Le Projet de Fusion, les rapports préparés par les réviseurs de la Société et de UNITED ALTERNATIVE FUND («UAF 1»), les rapports des conseils d'administration de la Société et de UAF 1, les rapports financiers comprenant les comptes annuels révisés des trois dernières années de la Société et de UAF 1, ainsi que le prospectus de UAF1 étaient disponibles pour les actionnaires de la Société et de UAF 1 depuis le 22 septembre 2006 aux adresses indiquées dans le Projet de Fusion.

VI. A la date de la présente Assemblée, aucun actionnaire de UAF 1 n'a demandé que soit convoquée une assemblée générale des actionnaires afin de délibérer sur le Projet de Fusion.

VII. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Approuver la fusion de UEB Alternative Fund 2 Arbitrage Portfolio (GBP Reference) dans United Alternative Fund - UEB Serenity Portfolio (GBP Reference), un sous-fonds de UAF 1, une société d'investissement à capital variable organisée suivant la loi luxembourgeoise et ayant son siège social à 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg et, plus spécialement, après avoir entendu:

i) le rapport du Conseil d'Administration expliquant et justifiant le Projet de Fusion publié au Mémorial, le 22 septembre 2006 et déposé au registre de commerce et des sociétés, et

ii) les rapports prescrits par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, préparé par les réviseurs de la Société et de UAF 1.

1. Approuver plus spécifiquement la fusion telle que détaillée dans le Projet de Fusion;

2. Fixer au 31 octobre 2006 ou toute autre date déterminée lors de l'Assemblée suite à une proposition du Président de l'Assemblée mais pas plus de six mois après cette Assemblée, comme date d'effet de la fusion, telle que définie dans le Projet de Fusion (la «Date d'Effet»);

3. Approuver qu'à la Date d'Effet, la Société apportera tous ses avoirs et engagements (les «Avoirs») à UAF 1 de sorte que les Avoirs de UEB Alternative Fund 2 Arbitrage Portfolio (GBP Reference) seront attribués à United Alternative Fund - UEB Serenity Portfolio (GBP Reference);

4. Approuver qu'à la Date d'Effet UAF 1 émettra des nouvelles actions de United Alternative Fund - UEB Serenity Portfolio (GBP Reference) en faveur des actionnaires de la Société, en échange des Avoirs. Le nombre d'actions à émettre sera déterminé par référence aux valeurs nettes d'inventaire par action de UEB Alternative Fund 2 Arbitrage Portfolio (GBP Reference) et de United Alternative Fund - UEB Serenity Portfolio (GBP Reference). A la Date d'Effet, les actions nouvelles de UAF 1 seront émises sous forme nominative ou au porteur, au choix des actionnaires;

5. Déclarer que suite à la fusion, la Société cessera d'exister à la Date d'Effet et toutes les actions émises par la Société seront annulées;

6. Donner décharge au Conseil d'Administration pour l'exercice de son mandat jusqu'à la Date d'Effet.

Après avoir approuvé ce qui précède et entendu les rapports des conseils d'administration et des réviseurs mentionnés dans l'Ordre du Jour, lesquels rapports resteront annexés au présent acte, l'Assemblée approuve les résolutions ci-après à l'unanimité.

Première résolution

Les actionnaires décident d'approuver la fusion telle que détaillée dans le Projet de Fusion.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de fixer le 31 octobre 2006 comme Date d'Effet de la fusion.

Troisième résolution

Les actionnaires décident d'approuver qu'à la Date d'Effet, la Société apportera tous ses avoirs et engagements (les «Avoirs») à UAF 1 de sorte que les Avoirs de UEB Alternative Fund 2 Arbitrage Portfolio (GBP Reference) seront attribués à United Alternative Fund - UEB Serenity Portfolio (GBP Reference).

Quatrième résolution

Les actionnaires décident d'approuver qu'à la Date d'Effet UAF 1 émettra des nouvelles actions de United Alternative Fund - UEB Serenity Portfolio (GBP Reference) en faveur des actionnaires de la Société, en échange des Avoirs. Le nombre d'actions à émettre sera déterminé par référence aux valeurs nettes d'inventaire par action de UEB Alternative Fund 2 Arbitrage Portfolio (GBP Reference) et de United Alternative Fund - UEB Serenity Portfolio (GBP Reference). A la Date d'Effet, les actions nouvelles de UAF 1 seront émises sous forme nominative ou au porteur.

Cinquième résolution

Les actionnaires décident de déclarer que suite à la fusion, la Société cessera d'exister à la Date d'Effet et toutes les actions émises par la Société seront annulées.

Sixième résolution

Les actionnaires décident de donner décharge au Conseil d'Administration pour l'exercice de son mandat jusqu'à la Date d'Effet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.20 heures et le présent acte signé par les membres du bureau et par le notaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, le Président, le secrétaire et le scrutateur ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Bertrand, S. Poncelet, C. Bruyant, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2006, vol. 907, fol. 77, case 11. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 novembre 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007001698/239/92.

(060132444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

Anglo American Investments (Ireland), Société à responsabilité limitée,

(anc. Anglo American Investments (Ireland) S.A.).

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 62.417.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007000263/1115/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW07970. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Home Life Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 24, rue de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 86.532.

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOME LIFE IMMOBILIERE S.A. (Matricule N ° 20022206444) avec siège social à L-4779 Pétange, 15, rue Robert Schuman; inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 86.532; constituée suivant acte reçu par le notaire Urbain Tholl, de résidence à Mersch, le 13 mars 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 44.634;

modifiée suivant assemblée générale sous seing privé, datée du 22 octobre 2004, publiée au Mémorial C de 2005, page 11.784;

et modifiée suivant assemblée générale sous seing privé, datée du 10 décembre 2004, publiée au Mémorial C de 2005, page 21.106;

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luciano Mercurio, indépendant, demeurant à L-3321 Berchem, 22, rue Hans Adam;

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Carlos Marques, indépendant, demeurant à L-3327 Crauthem, 24, rue de Hellange;

A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Henri Hoven, expert-comptable, demeurant à Roeser.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Cession d'actions.
- 2) Transfert du siège social de L-4779 Pétange, 15, rue Robert Schuman à L-3327 Crauthem, 24, rue de Hellange.
- 3) Modification afférente du deuxième alinéa de l'article premier des Statuts.
- 4) Constatation de la libération totale du capital social.
- 5) Nominations statutaires.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate la cession des actions comme suit:

- Monsieur Luciano Mercurio, indépendant, né à Valle Fiorita (Italie), le 2 juillet 1956 (Matricule N ° 19560702291), demeurant à L-3321 Berchem, 22, rue Hans Adam, déclare céder et transporter à Monsieur Carlos Marques, indépendant, né à Vila Franca De Xira (Portugal), le 23 octobre 1967 (Matricule N ° 119671023172), demeurant à L-3327 Crauthem, 24, rue de Hellange, 999 actions de la société anonyme HOME LIFE IMMOBILIERE S.A.

- Madame Luisa Ammerata, employée privée, née à Aprigliano (Italie), le 8 septembre 1954 (Matricule N ° 19540908381), épouse de Monsieur Luciano Mercurio, demeurant à L-3321 Berchem, 22, rue Hans Adam, déclare céder et transporter à Monsieur Henri Hoven, comptable, né à Beek (Pays Bas), le 22 janvier 1946 (Matricule N ° 19460122433), demeurant à L-3390 Peppange, 9, An der Griecht, 1 action de la société anonyme HOME LIFE IMMOBILIERE S.A.

Les cessions d'actions ont eu lieu pour le montant total de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-), montant que Monsieur Luciano Mercurio et Madame Luisa Ammerata, prédits, déclarent par les présentes avoir reçu de Monsieur Carlos Marques et de Monsieur Henri Hoven, prédits, avant la passation de l'acte et en dehors de la présence du notaire, cedent quittance et titre pour solde.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-4779 Pétange, 15, rue Robert Schuman à L-3327 Crauthem, 24, rue de Hellange.

Troisième résolution

Suite à la prédite résolution le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 1^{er}. deuxième alinéa.** Cette société aura son siège social à Crauthem.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate que le capital social, fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) et représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-), a été libéré à concurrence de quatre-vingt-dix pour

cent (90%) par des versements en espèces. En date de ce jour l'assemblée générale constate que les 10% du capital social non libéré a été libéré par un montant de euros trois mille et cent euros (EUR 3.100,-) par un versement en espèces.

L'assemblée générale constate dès lors que le capital social est libéré à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à été mise à libre disposition de la société, ainsi qu'il résulte d'une attestation bancaire qui a été remise au notaire instrumentaire.

Cinquième et dernière résolution

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs, à savoir:

- Madame Jacqueline Muller, demeurant à F-554430 Rehon, 13, rue de Chenière.
- Madame Luisa Ammerata, employée privée, demeurant à L-3321 Berchem, 22, rue Hans Adam.

Sont nommés nouveaux administrateurs:

- Monsieur Carlos Marques, prêtre.
- Monsieur Henri Hoven, prêtre.

Ainsi le Conseil d'Administration se décompose comme suit:

- Monsieur Luciano Mercurio, prêtre.
- Monsieur Carlos Marques, prêtre.
- Monsieur Henri Hoven, prêtre.

Est nommé Administrateur-Délégué:

- Monsieur Luciano Mercurio, prêtre.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de l'administrateur-délégué avec celle d'une des deux autres administrateurs.

Plus rien n'étant à jour la séance est levée.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Mercurio, C. Marques, H. Hoven, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 26 octobre 2006, vol. 907, fol. 72, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 2 novembre 2006.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007000870/209/95.

(060132402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

Anglo American Investments (Ireland) 2, Société à responsabilité limitée,

(anc. Anglo American Investments (Ireland) 2 S.A.).

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 94.415.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007000265/1115/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW07963. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

LFS Corporate Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.509.

In the year two thousand six, on the twentieth November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LFS CORPORATE FINANCE S.A., a société anonyme, having its registered office at Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 108509, incorporated by deed dated on May 27th 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1097 of 26 October 2005; and whose Articles of Association have never been amended.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 3,100 (three thousand and one hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

Amendment and extension of the company purpose and subsequent amendment of article 4 of the articles of Incorporation in order to reflect such action .

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

Sole resolution

The meeting decides to extend the object of the company and to add a new first paragraph to the article 4, as follows:

« **Art. 4. first paragraph.** The Company is engaged in provision of corporate finance advisory services including

1. mergers and acquisitions advisory,
2. advisory upon corporate restructurings
3. advisory upon capital raising (non listed securities.)

The company is not engaged in any dealings with publicly traded securities nor it gives recommendations of any kind in respect to such securities.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six le vingt novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LFS CORPORATE FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 108.509, constituée suivant acte reçu le 27 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1097 du 26 octobre 2005 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 3.100 (trois mille cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Extension de l'objet social et modification subséquente des statuts par l'ajout d'un nouveau premier paragraphe à l'article 4.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide d'étendre l'objet social en incorporant à l'article 4 le paragraphe suivant:

«La société a pour objet la fourniture de services consultatifs dans le domaine de décisions économiques relatives aux sociétés dans les secteurs ci-après:

- Conseils en fusions acquisitions
- conseils en restructuration d'entreprises
- conseil en augmentation de capital.

La société ne sera engagée dans aucune transaction concernant des titres cotés, ni ne donnera de recommandations à de telles entités.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, vol. 156S, fol. 18, case 8. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007001499/211/95.

(060133134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

EAVF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 442.000,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 118.851.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007000270/11.

(060131276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 122.020.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the second of November.

Before Us André Schwachtgen notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. (before BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS II, S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company, incorporated under the name of EUROPEAN REAL ESTATE

JOINT VENTURE COMPANY II Bis, S.à r.l. by deed drawn up on 22 June 2005 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 109.507 , whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») under number 1292 dated 29 November 2005 (page 61996) and whose articles of incorporation have been amended pursuant to several deeds;

The appearer for the above is here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal in Luxembourg on Octobre 31, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name BABCOCK & BROWN Z PORTFOLIO, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object

3.1 The Company's object is to invest in real estate and in Property Funds and/or Real Estate Investment Funds directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, including interest in Property Funds and/or Real Estate Investment Funds, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.) represented by five hundred (500) shares of twenty five Euros (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole Manager or of the Board of Managers

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company - Delegation

10.1 Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any Manager.

10.2 Any Manager may delegate its/his/her powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and shall determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 11. Meeting of the Board of Managers

11.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

11.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

11.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

11.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of Shareholders

Art. 12. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes

12.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

12.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

12.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

12.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

12.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

12.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

12.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business year

Art. 13. Business year

13.1 The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

13.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

13.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 14. Distribution right of Shares

14.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

14.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

14.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

14.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

14.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 15. Dissolution and liquidation

15.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

15.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

15.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 16. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

| | |
|---|------------|
| BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. | 500 Shares |
| Total: Five hundred Shares | 500 Shares |

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand three hundred fifty (2,350.-) euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr. Nicolas Comes, residing at Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr. Yves Elsen, residing at 8, rue des Thermes Romains, L-8266 Mamer, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr. Mark Dunstan, residing at 18, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr. Karl Oberrauch, residing at 30 Via Cornaiano, 39057 Appiano s.s.d.v., Italy;
- Mr. Pascal Marty, having his professional address at 5eme etage, 21 Place Vendome, 75001, Paris, France;
- Mr. Neil Lewis, residing at 1 Fleet Place, London EC4M 7NR;
- Mr. Martin Rey, residing at Maximilianhoefe, Maximilian str. 13, Munich.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Déclaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le deux novembre.

Par-devant André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. (anciennement BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS II, S.à r.l.), a une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée sous le nom de EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE II BIS, S.à r.l., par acte dressé par le notaire Joseph Elvinger le 22 juin 2005, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 109.507, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 1292 du 29 novembre 2005 (page 61996) et dont les statuts ont été modifiés par plusieurs actes;

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 2 octobre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BABCOCK & BROWN Z PORTFOLIO, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers et dans les Fonds Immobiliers et/ou Fonds d'Investissement Immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères comprenant tous intérêts dans les Fonds Immobiliers et/ou Fonds d'Investissement Immobiliers, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société - Délégation

10.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la seule signature de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par tout Gérant.

10.2 Tout Gérant pourra déléguer ses pouvoirs pour les tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et pourra déterminer ses responsabilités et sa rémunération (si c'est le cas), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions appropriées de son mandat.

Art. 11. Réunion du Conseil de Gérance

11.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

11.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

11.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

11.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

11.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants est valable et valide pour autant qu'elle ait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

11.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes

12.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

12.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

12.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

12.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

12.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

12.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

12.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V. - Exercice social

Art. 13. Exercice social

13.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

13.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 14. Droit de distribution des parts

14.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

14.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

14.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

14.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

Art. 15. Dissolution et liquidation

15.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

15.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

15.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 16. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts sociales:

| | |
|---|--------------------|
| BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. | 500 Parts Sociales |
| Total: cinq cents parts sociales | 500 Parts Sociales |

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille trois cent cinquante (2.350,00) euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- M. Nicolas Comes, résidant à Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven,; Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Yves Elsen, résidant au 8, rue des Thermes Romains, L-8266 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Mark Dunstan, résidant au 18, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Karl Oberrauch, résidant au 30 Via Cornaiano, 39057 Appiano s.s.d.v., Italie;

- M. Pascal Marty, ayant son adresse professionnelle au, 21 Place Vendôme, 5ème étage, 75001, Paris, France;
- Mr. Neil Lewis, résidant au 1 Fleet Place, Londre EC4M 7NR;
- Mr. Martin Rey, résidant au Maximilianhoefe, Maximilian str. 13, Munich.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par tout Gérant.

2- Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 25, case 11. Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007001850/230/416.

(060133382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Charles Square Finance Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 80.348.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh day of December.

Before Us, Maître Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SCANDIA, L.L.C., a company incorporated under the laws of Delaware and having its registered office at 625, North Michigan Avenue, Suite 2000, Chicago, Illinois 60611, USA,

here represented by Mrs. Flora Gibert, Clerk, with professional address at 15 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal dated September 30, 2005, which after having been signed ne varietur by the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The proxyholder declared and requested the undersigned notary to act:

1. The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of CHARLES SQUARE FINANCE COMPANY, S.à r.l., with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 80.348,

2. The share capital of the Company presently amounts to thirteen thousand Euros (EUR 13,000.-) divided into two hundred and fifty (250) shares with a par value of fifty-two Euros (EUR 52.-).

3. The undersigned, as the sole partner of the Company, expressly declares to proceed with the dissolution of the Company.

4. The undersigned, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

5. The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to the sole partner, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

6. The undersigned, sole partner of the Company, wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

7. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

On the basis of these facts and declaration, the notary states the dissolution of CHARLES SQUARE FINANCE COMPANY, S.à r.l.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept décembre.

Pard-devant Maître Elvinger, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SCANDIA L.L.C., une société constituée sous la loi du Delaware et établie et ayant son siège social au 625, North Michigan Avenue, Suite 2000, Chicago, Illinois 60611, USA (ci-après «le Représenté»),

ici représentée par Mme. Flora Gibert, employée, dont l'adresse professionnelle est au 15 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 septembre 2005, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

1. La comparante est actuellement l'unique propriétaire de toutes les parts de la société à responsabilité limitée existant à Luxembourg sous la dénomination de CHARLES SQUARE FINANCE COMPANY, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 80.348,

2. La société a actuellement un capital social de treize mille Euros (EUR 13.000,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante-deux Euros (EUR 52,-) chacune.

3. La comparante, en qualité d'associé unique de la Société, déclare expressément la dissolution de la Société avec effet immédiat.

4. La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que le passif connu de la société est réglé.

5. L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; En conséquence, la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

6. L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

7. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Sur la base de ces faits et déclarations, le notaire acte la dissolution de CHARLES SQUARE FINANCE COMPANY, S.à r.l.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gibert , J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 6, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007000274/211/68.

(060131506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Hightly Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 98.871.

L'an deux mille six, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HIGHTLY CORPORATION S.A., avec siège social à L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 98.871, constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 21 janvier 2004, publié au Mémorial C, numéro 304 du 16 mars 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge Atlan, administrateur de sociétés, demeurant à Walferdange, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique). L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- a) Suppression de la valeur nominale des actions existantes.
- b) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de soixante-neuf mille euros (EUR 69.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-), sans émission d'actions nouvelles.
- c) Souscription et libération par les actionnaires actuels.
- d) Modification subséquente des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des trois cent dix (310) actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de soixante-neuf mille euros (EUR 69.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-), sans émission d'actions nouvelles.

Souscription - Libération

L'assemblée accepte la souscription de la prédite augmentation de capital par les actionnaires actuels, au prorata de leur participation dans le capital social, à savoir:

- 1) La société anonyme EURODOM S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Serge Atlan, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 octobre 2006, déclarant souscrire à la moitié (1/2) de la prédite augmentation de capital.
- 2) La société anonyme PARGESTION S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Serge Atlan, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 octobre 2006, déclarant souscrire à l'autre moitié (1/2) de la prédite augmentation de capital.

Les deux (2) prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

La prédite augmentation de capital, intégralement souscrite, a été entièrement libérée par des paiements en espèces, de sorte que le montant de soixante-neuf mille euros (EUR 69.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Troisième résolution

Suite aux prédites résolutions, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées par des apports en espèces.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Atlan, J.M. Weber, Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 31 octobre 2006, vol. 437, fol. 14, case 2. - Reçu 690 euros.

Le Releveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 novembre 2006.

Référence de publication: 2007000820/236/79.

(060132476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

Voyages Pelican - SLT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4901 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 95.540.

L'an deux mille six, le sept novembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VOYAGES PELICAN - SLT S.A., avec siège social à L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 95.540, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 21 août 2003, publié au Mémorial C, numéro 1029 du 4 octobre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Sales, gérant de sociétés, demeurant à Bascharage, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jos. Sales, gérant de sociétés, demeurant à Hautcharage.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social de la société d'un montant d'un million trois cent trente-neuf mille neuf cents euros (EUR 1.339.900,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) à un million six cent trente-neuf mille neuf cents euros (EUR 1.639.900,-), par apport en nature de la totalité des actions de la société anonyme SL TOURS S.A., ayant son siège social à L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

2) Emission de treize mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (13.399) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées par le prêt apport en nature.

3) Souscription des actions nouvelles par l'actionnaire unique, à savoir la société à responsabilité limitée SALES-LENTZ PARTICIPATIONS, S.à r.l., avec siège social à L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 78.631.

4) Réduction du capital social de la société à concurrence d'un montant de huit cent trente-quatre mille euros (EUR 834.000,-) pour le ramener de son montant d'un million six cent trente-neuf mille neuf cents euros (EUR 1.639.900,-) à huit cent cinq mille neuf cents euros (EUR 805.900,-) par compensation des pertes subies au 31 décembre 2005 à due concurrence, par annulation de huit mille trois cent quarante (8.340) actions sur les seize mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (16.399) actions existantes.

5) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant d'un million trois cent trente-neuf mille neuf cents euros (EUR 1.339.900,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) à un million six cent trente-neuf mille neuf cents euros (EUR 1.639.900,-), par apport en nature de deux mille (2.000) actions entièrement libérées de la société SL TOURS S.A., ayant son siège social à L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 29.711, lesdites actions représentant l'intégralité du capital social de la société SL TOURS S.A. d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-).

En contrepartie de ladite augmentation de capital, l'assemblée décide d'émettre treize mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (13.399) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Souscription

La société SALES-LENTZ PARTICIPATIONS, S.à r.l. préqualifiée, ici représentée par ses deux gérants Messieurs Marc et Jos. SALES, prénommés, tous deux habilités à engager valablement la société par leur signature conjointe, déclare souscrire à la totalité des treize mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (13.399) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les treize mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (13.399) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en deux mille (2.000) actions entièrement libérées de la société SL TOURS S.A., ayant son siège social à L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 29.711, lesdites actions représentant l'intégralité du capital social de la société SL TOURS S.A. d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-).

La contribution a été examinée par la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., avec siège à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire (Monsieur Daniel Croise, réviseur d'entreprises), en vertu d'un rapport daté du 6 novembre 2006, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

La conclusion du prédit rapport est la suivante:

«Conclusion

Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant de EUR 1.339.000,- ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 13.399 actions à émettre en contrepartie.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à une réduction du capital social de la société à concurrence d'un montant de huit cent trente-quatre mille euros (EUR 834.000,-) pour le ramener de son montant actuel d'un million six cent trente-neuf mille neuf cents euros (EUR 1.639.900,-), tel que résultant de la résolution qui précède, à huit cent cinq mille neuf cents euros (EUR 805.900,-) par compensation des pertes subies au 31 décembre 2005 à due concurrence, par annulation de huit mille trois cent quarante (8.340) actions sur les seize mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (16.399) actions existantes.

Ces pertes ressortent du bilan de la société arrêté au 31 décembre 2005, dont une copie restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Le conseil d'administration est chargé de procéder, dans les plus brefs délais, à l'annulation des prédites huit mille trois cent quarante (8.340) actions.

Troisième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à huit cent cinq mille neuf cents euros (EUR 805.900,-), représenté par huit mille cinquante-neuf (8.059) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

Déclarations pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que les deux mille (2.000) actions apportées représentent cent pour cent (100%) du capital de SL TOURS S.A., de sorte que les conditions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, sont remplies.

En conformité avec l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, la société VOYAGES PELICAN - SLT S.A. devra conserver pendant cinq ans à dater des présentes, toutes les actions de la société SL TOURS S.A. et au moins soixante-cinq pour cent (65%) du capital social de cette société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. Sales, J.M. Weber, J. Sales, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 8 novembre 2006, vol. 437, fol. 16, case 5. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 novembre 2006.

A. Weber.

Référence de publication: 2007000822/236/79.

(060132376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.
